

## ● Dommage corporel : le recours des tiers payeurs – Instant learning

Décryptez le recours des tiers payeurs

Code  
**703019**

Durée  
**3 heures / 3 heures**

Tarif Inter\*  
**399 € HT**

*\*Repas inclus (en présentiel)*

### **PUBLIC**

Avocats – Juristes – Chargés d'indemnisation de fonds de garantie – Salariés de caisses primaires d'assurance maladie ou de mutuelles – Experts judiciaires – Magistrats

### **PRÉ-REQUIS**

Être un praticien de la matière ou avoir préalablement suivi la formation :

### **NIVEAU D'EXPERTISE**

Fondamentaux

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### **SATISFACTION ET EVALUATION**

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
  - ▶ A froid, 40 jours après la

## **Objectifs pédagogiques**

- Introduire le recours des tiers payeurs
- Définir l'assiette du recours

## **Programme de la formation**

### **Engagement**

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

### **Introduire le recours des tiers payeurs**

- Contexte historique
- Présentation des réformes en vigueur

### **Définir l'assiette du recours**

- Définition des tiers payeurs
- Doit à indemnisation partielle ou perte de chance
- Cas pratique : évaluer le recours du tiers payeur en cas de préjudice professionnel avec perte de chance

### **Transfert**

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## **A noter**

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### **ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE**

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.



## Prochaines sessions

...

### A DISTANCE

- 18 Sep. 2026
- 2 Déc. 2026

